



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 juillet 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Aurélia Massei, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Muriel Piera, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Alexandre Farina, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Charles Voglimacci à Jean-François Luccioni, Christophe Mondoloni à Stéphane Vannucci, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Jacques Billard, Marie-Noëlle Nadal à Caroline Corticchiato, Philippe Kervella à Nicole Ottavy, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Basiliu Moretti à Annie Sichi, Marine Ponzevera à Annie Costa-Nivaggioli, Sébastien Deliperi à Pierre Pugliesi, Marine Schinto à Alexandre Farina, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Vanina Angelini-Buresi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210726-2021_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2021

Affichage : 02/08/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/191

Séance du lundi 26 juillet 2021

Délibération N° 2021/191

**Don de l'association des Amis du musée, dessin à la pierre
noire de Felix Duban**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Afin de soutenir le bicentenaire de la mort de Napoléon, l'Association des amis du musée fait le don d'un dessin de Félix Duban représentant son projet au concours du tombeau de Napoléon aux Invalides.

Felix Duban avait tout d'abord reçu directement par Adolphe Thiers la commande du tombeau en juillet 1840. Devant l'importance d'un tel projet et de l'attention populaire portée à ce dernier le Roi Louis Philippe décida de soumettre le projet à un concours général.

Félix Duban se présenta par un projet jusqu'à présent connu par la gravure mais que l'on connaît dès lors grâce à ce dessin découvert à Paris sur le marché de l'art et acquis par l'Association des Amis du Palais Fesch au bénéfice de la Vile d'Ajaccio. Ce fut Henri Labrousse qui remporta le concours.

Ce don sera présenté à la commission permanente des acquisitions du Ministère de la Culture.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser monsieur Le maire à accepter le don du dessin de Felix Duban par l'Association des Amis du Palais Fesch estimé à trois mille euros (3 000 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code du patrimoine livre IV, article L.441-2

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 juillet 2021,

Considérant qu'il est dans les missions des musées de France de contribuer à l'enrichissement de ses collections.

Afin de soutenir le bicentenaire de la mort de Napoléon, l'Association des amis du musée fait le don d'un dessin de Félix Duban représentant son projet au concours du tombeau de Napoléon aux Invalides.

AUTORISE

Monsieur Le maire à accepter le don du dessin de Felix Duban par l'Association des Amis du Palais Fesch pour une valeur de trois mille euros (3 000€).

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

